

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance régulière du conseil tenue ce **deuxième jour de septembre 2003**, au lieu et à l'heure ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Monsieur Serge Bizier
Monsieur Claude Ménard
Monsieur André Bergeron
Madame Monique Carré
Monsieur Gilles Fortier
Monsieur Jan Heeremans

sous la présidence de Monsieur Laurent Carignan, maire, formant quorum. Le greffier, Mario Juare est également présent.

Après la prière d'usage, monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assistance.

03-09-272

Approbation des procès-verbaux

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu d'approuver les procès-verbaux du 31 juillet, 4 août et 12 août 2003.

ADOPTÉE

03-09-273

Protocole d'entente du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a présenté des projets dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités;

ATTENDU QUE le Ministère des Affaires municipales et de la Métropole a accepté deux projets soumis par la Ville de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Fortier, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que le conseil autorise le maire à signer le protocole d'entente relatif au projet de la réfection du parc industriel et de la rue St-Jean-Baptiste Nord.

ADOPTÉE

03-09-274

Dénomination de lieux publics

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que le conseil s'entend sur les dénominations suivantes lesquelles ont été choisies en tenant compte de la contribution du person-

nage dans la communauté princevilloise et de la pertinence de la dénomination avec l'infrastructure choisie :

Parcs :

| | | |
|--------------|---|---------------------|
| rue Bernier | = | Peter-Heeremans Sr. |
| rue Gosselin | = | Léon-Thibodeau |
| rue Lavergne | = | Laurent-Lacoursière |
| rue Richard | = | Jean-Paul-Rousseau |
| rue Moreau | = | Fernand-Baillargeon |

Terrain de jeux

| | | |
|-----------------------|---|-----------------------|
| Soccer boul. Carignan | = | Jean-Louis-St-Hilaire |
| Balle | = | Jean-Paul-Beauvillier |

Parc Industriel

| | | |
|------|---|-------------------|
| Nord | = | Jacques-Baril |
| Sud | = | J.-Maurice-Talbot |

Rues & Rangs

| | | |
|--------------------------------|---|----------------------|
| Parc industriel Nord | = | Boul. Jérémie-Pacaud |
| Rang 6 Est (côté Plessisville) | = | Rang Alcide-Sylvain |
| Rang 1 (côté NDL) | = | Rang Isidore-Blier |

Bâtisses

| | | |
|-----------------------|---|------------------------|
| 101 Demers | = | Édifice Fernand-Rivard |
| Garage municipal | = | Édifice Eugène-Fortier |
| Station de pompage | = | Bennett-Feeney |
| Réservoir eau potable | = | Bennett-Feeney |
| Bibliothèque | = | Georges-P.-Nadeau |
| Poste de pompier | = | Antonio-Lacroix |

Autres

| | | |
|---------------------------|---|------------------------|
| Halte routière route 116 | = | Dr Louis-Joseph-Gravel |
| Aménagement Parc linéaire | = | Place St-M'Hervé |

ADOPTÉE

03-09-275

Ratification des chèques et du temps supplémentaire

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu de ratifier les chèques salaires, le temps supplémentaire et les chèques fournisseurs suivants :

Fonds d'administration:

| | | |
|-----------------------------|--|--------------|
| - En date du 12 août 2003 | | |
| - nos 3CH001205 & 3CH001206 | | 11 791.56 \$ |
| - En date du 14 août 2003 | | |
| - no 3CH001207 | | 217.31 \$ |
| - En date du 19 août 2003 | | |
| - nos 3CH001208 à 3CH001215 | | 29 648.49 \$ |
| - En date du 19 août 2003 | | |
| - nos 3CH001216 & 3CH001217 | | 13 025.17 \$ |

- En date du 26 août 2003
 - nos 3CH001218 à 3CH001229 10 680.40 \$
- En date du 20 août 2003
 - nos 2CH001334-2CH001919-3CH000104 & 3CH000291 annulé

temps supplémentaire des périodes 200332 à 20035

ADOPTÉE

03-09-276

Approbation des comptes

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Fonds d'administration :

- En date du 28 août 2003
 - nos 3CH001230 à 3CH001321 69 749.86 \$
- En date du 28 août 2003
 - no 3CH001322 509.00 \$
- En date du 2 septembre 2003
 - nos 3CH001323 à 3CH001342 80 977.69 \$

Fonds d'immobilisation

- En date du 28 août 2003
 - no 3CH200016 89 656.31 \$
- En date du 2 septembre 2003
 - nos 3CH200017 & 3CH200018 23 568.66 \$

ADOPTÉE

Rapport trimestriel des revenus et dépenses

La trésorière dépose un état des revenus et dépenses tel que requis par l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes.

Rapport de la trésorière

Est déposé aux membres du conseil, le rapport préparé par la trésorière de la Ville de Princeville sur les activités prévues au chapitre XIII " Financement des partis politiques municipaux et des candidats indépendants, et contrôle des dépenses électorales "de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q. c. E-22) pour l'exercice financier 2002.

03-09-277

Renouvellement de l'assurance collective

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance des conditions de renouvellement du contrat d'assurance collective des employés de la Ville de Princeville et qu'ils jugent opportun de les accepter;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu que le conseil accepte les conditions de renouvellement présentées par la compagnie l'Industrielle-Alliance concernant l'assurance collective des employés de la Ville de Princeville et American Home pour l'assurance « Mort accidentelle et mutilation » couvrant la période du 1^{er} septembre 2003 au 31 août 2004.

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à Monsieur Richard Paquin de la firme André Gingras et Associés inc.

ADOPTÉE

03-09-278

Engagement de pompiers substitués

ATTENDU QUE l'avis de recrutement de pompiers substitués émis par le Service des incendies de Princeville;

ATTENDU les recommandations produites par Monsieur Denys Hunter, directeur du service des incendies;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Fortier, appuyé par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise l'embauche de Messieurs Christian Boisvert, Steve Robichaud et Stéphane Lemay comme pompiers substitués au sein du service des incendies de la Ville de Princeville.

QUE le directeur du service des incendies soit autorisé à inscrire les nouveaux pompiers volontaires à une formation de base.

QUE les conditions d'embauche des nouveaux pompiers substitués soient établies selon les termes et conditions de la convention actuelle.

ADOPTÉE

Assistance financière suite aux inondations du 4 et 11 août 2003 - Le maire Laurent Carignan invite les citoyens qui ont subi des dommages reliés aux inondations du 4 et 11 août 2003, à se procurer les formulaires de réclamation au bureau municipal - Classé.

Semaine de la prévention des incendies - Le maire Laurent Carignan indique que la Semaine de la prévention des incendies se tiendra du 5 au 11 octobre 2003. Monsieur Denys Hunter, directeur du service des incendies indique que des activités se tiendront sur le territoire lors de cette semaine - Classé.

03-09-279

Mandat pour surveillance de chantiers

ATTENDU l'offre soumise par Teknika pour les rues Lemieux et Montclair;

ATTENDU les dispositions de l'article 223 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal (L.Q. 2001 chap. 68);

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu :

- 1° QUE, dans le cas du chantier des rues Lemieux et Montclair, le mandat de surveillance soit confié à Teknika pour un montant approximatif de 19 000 \$ avant taxes, dépense à être imputée au règlement no 2003-64;
- 2° QUE, dans le cas du chantier de la rue St-Jean-Baptiste Nord, la conception des plans et devis préliminaires ayant été réalisée avant le 21 juin 2001, le mandat pour des travaux additionnels et de surveillance relatif à leur conception est confirmé à Teknika tel que le permet l'article 223 du chapitre 68 des Lois du Québec 2001, ces dépenses devant être imputées selon les propositions établies aux règlements 2002-44 et 2002-45 et leurs modifications;
- 3° QUE la trésorière soit autorisée à effectuer ces déboursés.

ADOPTÉE

03-09-280

Passage pour véhicule tout-terrain

ATTENDU QUE l'association Moto-Club des Bois-Francis désire circuler sur l'emprise de certains chemins de la Ville de Princeville au cours de l'hiver 2003-2004;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville doit réglementer le passage des véhicules tout terrain sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jan Heeremans, appuyé par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu que le conseil consent à accorder la permission à l'association du Moto-Club des Bois-Francis de circuler dans certains chemins municipaux de la Ville de Princeville pour l'hiver 2003-2004;

QUE la présente autorisation demeure conditionnelle à l'approbation du ministère des Transports du Québec du règlement à être préparé à cet effet.

ADOPTÉE

03-09-281

Demande d'aide financière - ORASSE

Sur la proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville octroie à l'organisme communautaire en alimentation « O.R.A.S.S.E » un montant de 2 500 \$ comme contribution pour l'année 2003.

ADOPTÉE

03-09-282

Vente d'un terrain résidentiel – 2 rue Girouard

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Christian Bergeron et Marie-Josée Allard le lot 64-93-50 (2 rue Girouard) pour le prix de 18 655 \$ avant les taxes applicables;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville

l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

03-09-283

Demande à la CPTAQ – Christian Allard

ATTENDU la demande d'autorisation présentée à la CPTAQ par Monsieur Christian Allard pour effectuer l'agrandissement d'un garage existant;

ATTENDU QUE la présente demande est conforme aux règlements municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Fortier, appuyé par la conseillère Monique Carré, et il est unanimement résolu que le conseil municipal de la Ville de Princeville appuie la demande d'autorisation présentée à la Commission de Protection du territoire agricole du Québec par Monsieur Christian Allard, pour procéder à l'agrandissement d'un garage existant pour la réparation de machinerie agricole et forestière et utiliser à une autre fin que l'agriculture, une partie du 7-A rang 1X du Canton de Stanfold.

ADOPTÉE

Subvention d'heures de glace - Le maire Laurent Carignan mentionne qu'une étude est en cours sur la présente demande produite par les associations de sports de Princeville - A l'étude.

Table Enfance Famille de la MRC – Remerciements reçus.

Accessoire Cuir Mode Inc. - Réclamation reçue et transmise à notre assureur.

Période de question

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

Le conseiller Serge Bizier - invite la population à syntoniser la nouvelle émission radio sur « Princeville en Action » sur la Station de radio KYQ – FM.

03-09-284

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Claude Ménard, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que la réunion séance soit close.

ADOPTÉE

Mario Juaira, greffier

Laurent Carignan, maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

Louise Bergeron, trésorière